



08 FEV 2024

MINISTRE DE LA COMMUNICATION

MINISTRY OF COMMUNICATION

## MISE AU POINT DU GOUVERNEMENT

Il y a plus de trente ans, le CHEF DE L'ETAT Son Excellence PAUL BIYA, a résolument engagé le Cameroun dans la voie de la démocratie et des libertés.

Il a, de ce fait, permis à ses compatriotes de pouvoir s'exprimer librement, de faire connaître leurs points de vue sur tous les problèmes d'intérêt commun, manifestant ainsi leur droit légitime à la liberté d'expression, dans un contexte de libéralisation de la vie sociale, une libéralisation voulue et assumée de manière irréversible.

Pour autant, cette option qui aura été saluée par tous, tant à l'échelle nationale qu'internationale, ne saurait être comprise comme le droit laissé à tous et à chacun, de verser dans la démesure et les excès de toute nature, notamment dans l'invective, l'injure, la diffamation, la médisance, l'indécence, le manque de respect à autrui ainsi que d'autres attaques personnelles, l'incitation à la sédition, et même l'hostilité contre la patrie.

Qui plus est, l'expression des libertés dans le contexte culturel qui est le nôtre ne devrait, en aucun cas, faire fi des valeurs sacrées, héritées de nos us et coutumes ainsi que de nos traditions, et enracinées dans le temps et l'espace.

Autrement dit, les traditions et les valeurs qui sont les nôtres nous imposent à tous, le respect et la considération dus à autrui quel qu'il soit, le respect des aînés, le respect des autorités et singulièrement, le respect scrupuleux de celles et ceux qui président aux destinées de notre pays.

En conséquence, le Gouvernement de la République déplore et condamne avec force les nombreux écarts de langage, les dérives comportementales, les discours haineux, et les propos indécents enregistrés ces derniers temps à travers les médias, et particulièrement sur les réseaux sociaux, et émanant de certains camerounais et camerounaises vivant au Cameroun ou à l'étranger.

De même, le Gouvernement de la République invite instamment, nos concitoyennes et nos concitoyens, à mettre un terme sans délai, à ces dérives qui sont de nature à attenter à l'image, à l'honorabilité et à la dignité du peuple camerounais, faute de quoi, des actions appropriées seront engagées à l'encontre de leurs auteurs qu'ils soient, et où qu'ils se trouvent.

Le Ministre de la Communication

Porte-parole du Gouvernement



*Emmanuel Sadi*  
*Emmanuel Sadi*